AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

216C0038
FR0000120560-FS0015

6 janvier 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEOPOST S.A.

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 6 janvier 2016, la société Deutsche Bank AG (Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt Am Main, Allemagne) a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 décembre 2015, par suite d'une cession d'actions NEOPOST S.A. sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOPOST S.A. et détenir 1 648 781 actions NEOPOST S.A. représentant autant de de droits de vote, soit 4,77% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Détention effective	728 846	2,11
Détention par assimilation[2]	919 935	2,66
Total Deutsche Bank AG	**1 648 781**	**4,77**

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 149 100 actions NEOPOST S.A. réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 2 options d'achat à dénouement physique portant respectivement sur 33 500 actions NEOPOST S.A., exerçable à tout moment jusqu'au 15 janvier 2016 et 100 000 actions NEOPOST S.A., exerçable au 15 janvier 2016, aux prix unitaires par action respectivement de 24,50 € et 21,00 € ;
- une position vendeuse sur 1 *put* à dénouement physique portant 7 200 actions NEOPOST S.A., exerçable au 15 janvier 2016 au prix unitaire par action 23,50 € ;
- une position vendeuse sur 1 *put* à dénouement physique portant sur 8 400 actions NEOPOST S.A., exerçable à tout moment jusqu'au 17 juin 2016 au prix unitaire par action 28,00 €.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 720 481 actions NEOPOST S.A. (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) résultant de la détention de 18 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivants à échéance entre le 17 mars 2016 et le 19 juin 2017 (sur la base d'un delta de 1 au 31 décembre 2015).

[1] Sur la base d'un capital composé de 34 562 912 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[2] Dont 50 354 actions assimilées au titre du 6° du I de l'article L. 233-9 du code de commerce, résultant de la conclusion d'un contrat de prêt de titres avec faculté de rappel portant sur 50 354 actions NEOPOST S.A.